

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025\_302  
Feuillet n°083

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

**VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

VU, la commission « sécurité et occupation du domaine public » du 16 juin 2025,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal n° 2015-016 en date du 26 janvier 2015 récapitulant le stationnement et la circulation dans les rues wimereusiennes,

CONSIDERANT, la nécessité de réglementer la circulation des véhicules afin de faciliter la circulation des véhicules **et d'éviter** les accidents,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Rue du Stade portion comprise entre l'intersection rues Wimet/du Tennis/Calmette et le square Forcioli

La circulation des véhicules se fera en sens unique rue du Stade portion comprise entre l'intersection formée par les rues Wimet, du Tennis, Calmette et l'accès du square Forcioli.

La circulation se fera dans le sens intersection rues Wimet/Tennis/Calmette vers l'accès du square Forcioli.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation horizontale et/ou verticale nécessaire.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

.../...

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le **concerne de l'exécution du présent arrêté.**

WIMEREUX,

Le Maire,  
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

*#signature#*